

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération N° RTM/2023-15.06//010

Autorisant le Directeur Général à signer la convention de bail commercial relative à la mise à disposition d'un local sis 116 Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort de France



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
Séance du 15/06/2023
à 09H00
Salle 45

Date de la convocation :
06/06/2023

Date d'envoi :
06/06/2023

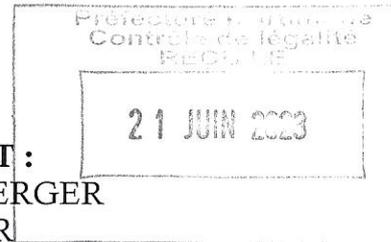
Administrateurs en exercice :	9
Administrateurs présents :	7
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	2
Suffrages exprimés	5
Vote :	
· Pour :	5
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 15 juin 2023 à 09H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Monsieur Raphael SEMINOR
- Monsieur Jose MIRANDE
- Monsieur Louis BOUTRIN



Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE-CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents ayant donné pouvoir :

- Monsieur Olivier MARIE REINE

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

Absents excusés :

- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Didier LAGUERRE

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et de MARTINIQUE TRANSPORT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Sur rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration autorise le directeur général à signer la convention de bail emportant mise à disposition d'un local commercial sis au 116 boulevard de Gaulle.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de la Régie des Transports de Martinique aux chapitres et articles correspondant.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement

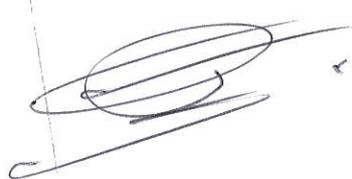
Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents avec CINQ (5) voix, en sa séance du 15 juin 2023.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 15 juin 2023**

**Le Président du Conseil
d'Administration de la Régie des
Transports de Martinique**

Jean Claude DUVERGER



REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE
Etablissement Public Industriel et Commerci.
Direction Générale
Plateau Roy Cluny - Rue Gaston Defferre
CS 30137 97201 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 0596 60 97 50 - Fax : 0596 70 58 60
SIRET : 887 569 812 00019 - APE : 4939A